

Partenariat



L'UNC a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Institut de gestion sociale des armées (Igesa) le 10 mars dernier.

L'Igesa ouvre donc, dans la limite des places disponibles et avec un tarif adapté, les prestations suivantes **aux ayants droit de l'UNC en mesure de prouver une appartenance en cours de validité.**

➤ **Séjours dans les hôtels, villages et résidences de vacances de l'Igesa**, au tarif E (échelle de A à F)

Réservations au 04 95 55 20 20 ou jereservevacances@igesa.fr

➤ **Séjours dans les 2 résidences relais (hôtels) situées à Toulon et les 3 de Paris**, au tarif « ayant droit dont militaires étrangers ».

➡ Solution intéressante pour ceux se rendant régulièrement à Paris.

Prix d'une nuitée en semaine pour une chambre simple : 97,30€ (sans petit-déjeuner)

Voir les coordonnées de ces résidences sur le site internet de l'Igesa

➤ **Séjours de groupes, de cohésion et séminaires dans les établissements de l'Igesa**, aux mêmes tarifs que les ressortissants des armées.

➡ Solution intéressante pour les réunions statutaires.

Réservations au 04 95 55 30 75 ou seminaires@igesa.fr

➤ **Billetterie (salles de sport, croisière sur la Seine, parcs d'attraction, concerts, monuments nationaux et spectacles)**, aux mêmes tarifs que les ressortissants des armées.

Réservations au 04 95 55 20 20, 09 88 67 27 80 ou billetterie@igesa.fr

➤ **Promotions proposées par l'Igesa dans les catalogues vacances ou sur le site**, cumulables avec le tarif accordé dans la convention.

➡ **Attention : le personnel actif ou en retraite du ministère des Armées membre de l'UNC n'est pas concerné car il bénéficiait déjà de plein droit des tarifs préférentiels de l'Igesa.**



Pour tout renseignement complémentaire :
www.igesa.fr